

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 OCTOBRE 2013

Tacoignières,
Le 30 octobre 2013
À 20 H 30,

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MANSAT, Maire, et sur convocation qui lui a été adressée conformément à l'article L 2121-10 du code Général des Collectivités Territoriales.

La secrétaire de séance élue est : Catherine Brun

Présents: Mmes Valérie Piovan, Catherine Brun, Jocelyne Fréquent, Céline Léger, Jacqueline Fornasiero,
MM. Jean-Jacques Mansat, Patrice Le Bail, Gérard Faure, Alain Pierre, Christian Jacques, Bernard Mignot.

Absents excusés: Mmes Sylvia Perrier, Dominique Lemaire
MM. Erwann Nédelec (pouvoir à C. Brun), Ludovic Gastinois (pouvoir à J.J.Mansat)

1°) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2013

Après lecture du compte rendu, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 13 septembre 2013.

2°) FINANCES

2.1 Avancement budget 2013

A la date du 30 octobre 2013, le solde du budget s'établit comme suit:

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	433 275 ,75	199 457,90
RECETTES	487 283,72	279 963,85
SOLDE	54 007,97	80 505,95
Total	134 513,92	

En section d'investissement, ne sont pas engagés :

- *Les travaux divers de clôture et de plantations*
- *Sacristie*

Les travaux pourront être entrepris, la consultation des entreprises sur les devis établis en début 2013 n'amène aucune réévaluation.

Le montant total pour la réfection de la toiture, l'électricité et les reprises intérieures de peinture plâtrerie s'élève à 21 915,18 € TTC

2.2 Transfert subvention programme triennal vers la CCPH (délibération n° 2013 06 01)

Vu la délibération du Conseil Général en date du 21 octobre 2011 relatif au programme triennal 2012-2013-2014 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie,

Vu la délibération du Conseil Général en date du 12 juillet 2013 modifiant le programme en le prolongeant jusqu'à fin 2015 et décidant d'une subvention complémentaire de 10% de la subvention allouée à la commune qui ne peut servir qu'à la réfection des chaussées dégradées par l'hiver, sous réserve de n'avoir pas bénéficié du bonus écologique,

Considérant que la commune, qui a consommé sa subvention d'un montant de 61 110 €, n'a pas bénéficié du bonus écologique, et qu'elle pourrait prétendre à cette subvention complémentaire,

Considérant que la commune a transféré sa compétence "entretien des routes" à la CCPH,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Demande** au Conseil Général le transfert de cette subvention vers la CCPH, compétente en matière de réfection de chaussée, pour un montant de 6 111€.

2.3 Fixation du taux de base de l'IRL des instituteurs (délibération n° 2013 06 02)

Pour mémoire, le taux de base de l'indemnité Représentative de Logement des instituteurs notifié pour 2012 est de 234 €.

Vu l'article 85 de la loi des finances 1989,

Vu le décret n°83.367 du 2 mai 1983, article 3,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Propose** pour 2013, le maintien du taux mensuel de l'année 2012.

2.4 Attribution de subventions aux associations (délibération 2013 06 03)

Vu les demandes de subvention de fonctionnement des associations pour l'année 2013,

Considérant les remarques émises par la commission communale vie associative,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Attribue** les subventions de fonctionnement pour l'année 2013 aux associations suivantes :

ACPG Section d'Orgerus	400 €
ARHGT	385 €
Club Athlétisme Jeunesse	100 €
Les Ateliers musicaux	200 €
Tacoignièrès SLC	840 €
USEP école de Tacoignièrès	300 €
Tennis Club d'Orgerus	300 €

- **Décide** d'apporter un soutien logistique à l'association Club Athlétisme Jeunesse en acquérant du matériel sportif à hauteur de 1 000 € pour l'année 2013. Ce matériel sera mis à disposition de l'association.

3°) TRAVAUX-ACHATS

3.1 Travaux de voirie RD 45

Les travaux de réfection de la RD 45 sont terminés, le marquage au sol est réalisé. Le revêtement mis en place est un revêtement anti bruit. Orange procède au remplacement de quelques tampons.

Ces travaux ont été réalisés très rapidement. Ils ont occasionné pendant quelques heures et pour quelques riverains, une gêne lors de la phase de rabotage de la chaussée. La municipalité présente ses excuses aux riverains.

3.2 Réfection de la sacristie

Lors du précédent conseil de septembre, il avait été décidé de reconsulter les entreprises à propos des devis réalisés en début d'année. Aucune variation de prix n'est demandée.

Les travaux de réfection de la sacristie : toiture, électricité intérieure et plâtrerie peinture vont débiter dans les semaines qui viennent.

Montant des travaux :

Couverture, zinguerie : 9 007,95 € TTC (sous réserve du bon état de la charpente)

Plâtrerie, peinture : 9 988,99 € TTC

Electricité : 2 918,24 € TTC

3.3 Clôtures

-Terrain SNCF

L'acquisition du terrain nécessite, pour des raisons de sécurité et de servitudes, le déplacement de la clôture en bordure de voirie et le long du quai SNCF.

Une consultation auprès des entreprises a donné les résultats suivants :

- Paris Ouest Clôture : 6 334,43 € TTC
- Viberty Paysage : 6 479,93 € TTC
- Vibrot Vallot : 6 000,00 € TTC

-Salle Communale

Pour la salle, il s'agit du remplacement d'une partie de la clôture endommagée cet hiver par un automobiliste qui ne s'est pas fait connaître.

- Paris Ouest Clôture : 1 240,25 € TTC
- Vibert Paysage : 1 941,11 € TTC
- Vibrot Vallot : 2 177,00 € TTC

Après examen approfondi des devis et compte tenu de périmètre de travaux un peu différent pour l'entreprise Paris Ouest Clôture, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de recontacter l'entreprise Vibrot Vallot pour négocier sur l'ensemble des travaux.

3.4 Pose d'un éclairage de scène à la salle communale

La réalisation d'un éclairage adapté sur la scène de la salle communale est nécessaire. Un devis pour l'installation de rails et spots a été demandé à l'entreprise Da Silva dont l'offre ne présente aucune donnée technique et se monte à 4 957,42 € TTC.

Le conseil municipal propose de définir plus précisément le périmètre du projet et de consulter d'autres entreprises.

3.5 Eclairage du terrain multisport et plateau d'évolution

Une étude d'implantation ainsi qu'un devis pour la réalisation d'un éclairage du terrain multisport et plateau d'évolution a été demandé à la Sicae-Ely.

4°) INTERCOMMUNALITE

4.1 CCPH

Le prochain conseil communautaire se réunira mardi 27 novembre 2013 à Tacoignières.
La réunion statutaire annuelle aura lieu le samedi 7 décembre 2013 à Dammartin en Serve.
Tous les conseillers municipaux y sont conviés.

4.2 SIVOM de HOUDAN

Dissolution du Sivom au 31/12/2013 (délibération 2013 06 04)

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 16 décembre 2010, portant sur la réforme des Collectivités Territoriales,

Considérant le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale mis en oeuvre dans le département des Yvelines, impactant notamment la Communauté de Communes du Pays Houdanais et visant à la rationalisation des périmètres,

Considérant que l'existence du SIVOM de Houdan ne se justifie plus,

Considérant l'avis, partagé de tous les intéressés, de laisser le syndicat poursuivre sa mission jusqu'au 31 décembre 2013,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Emet un avis favorable** à la dissolution du SIVOM de Houdan au 31 décembre 2013.

4.3 SIEED

- Adhésion des communes de Boutigny-Prouais, Havelu et Saint-Lubin de la Haye au SIEED (délibération 2013 06 05)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2013-24 du SYROM de la Région de Dreux en date du 2 juillet 2013, ayant pour objet la dissolution du SYROM de la Région de Dreux au 31 décembre 2013,

Vu les délibérations des communes de Boutigny-Prouais, Havelu, et Saint-Lubin de la Haye, des 10 juillet 2013, 12 et 13 septembre 2013, demandant leur adhésion au SIEED au 31 décembre 2013,

Vu la délibération du Comité syndical du SIEED n° 2013-26 en date du 7 octobre 2013, acceptant l'adhésion de ces communes au SIEED à compter du 31 décembre 2013,

Vu la notification en date du 8 octobre 2013, de la délibération n° 2013-26 du SIEED, à la commune,

Considérant que le conseil municipal de chaque commune adhérente du SIEED dispose d'un délai de 3 mois à compter de cette notification pour se prononcer sur ces adhésions,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Accepte** l'adhésion des communes de BOUTIGNY-PROUAI, HAVELU, et SAINT-LUBIN DE LA HAYE, au SIEED OY à compter du 31 décembre 2013.

Rapport d'activité 2012

Le rapport d'activité du SIEED établi pour l'année 2012 est disponible et mis à la disposition du public en mairie et consultable sur le site internet du SIEED.

4.4 SIRYAE

Une étude est en cours pour assurer le traitement de la décarbonisation directement aux stations de pompage. Ce traitement permettra d'éliminer une grande partie du calcaire de l'eau.

4.5 SIA

Le SIA mène une étude sur les travaux à réaliser sur les communes de Tacoignières, Behoust et Orgerus dans les trois années à venir afin d'envisager un contrat « eau » avec le Conseil Général et l'Agence de l'Eau.

Une liste provisoire des travaux à réaliser a été établie comprenant entre autres pour Tacoignières :

- Reprise des assainissements autonomes rue des Bas Fonceaux sur le réseau collectif
- Reprise du réseau autour des logements sociaux.

5°) AFFAIRES DIVERSES

5.1 Rythmes scolaires

Plusieurs réunions concernant la réforme des rythmes scolaires ont eu lieu dans le cadre de la CCPH.

Le sujet a également été abordé lors du dernier conseil d'école. Aucune décision ne sera prise sans concertation avec les représentants de parents d'élèves et les enseignants.

5.2 Repas des Anciens du 24 novembre

Les invitations ont été envoyées, les réponses sont attendues pour le 18 novembre.

Le traiteur a été choisi et le menu fixé. Comme chaque année, une animation est retenue.

5.3 Fête des vendanges

La fête fut un franc succès.

5.4 Cérémonie 2013 des jeunes majeurs

La cérémonie est fixée au vendredi 13 décembre 2013 à 20h au bowling de Houdan.

5.5 Cérémonie de remise des diplômes

La cérémonie de remise des diplômes officiels, bacs et BTS, a lieu samedi 23 novembre à 10h salle de la Bonnette à La Queue-Lez-Yvelines. Trois élèves de Tacoignières sont concernés.

M. Patrice Le Bail représentera le maire empêché.

La séance est levée à 00h20.